



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Ministère de l'éducation nationale
Ministère des sports

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2018

Mercredi 24 janvier 2018

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 3 : composition portant sur les institutions politiques et administratives, si l'option « droit public » n'a pas été choisie par le candidat à l'épreuve n° 2, ou bien une composition dans l'une des matières suivantes, au choix du candidat : finances publiques, éducation et formation, questions économiques et sociales ou droit et fonctionnement des associations, si l'option « droit public » a été choisie à l'épreuve n° 2, dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : quatre heures ; coefficient 2).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujets :

1. Finances publiques :

« La fiscalité est-elle encore un mode d'intervention efficace dans la conduite de l'économie ? »

2. Education et formation :

« Comment favoriser le développement de l'apprentissage en France ? »

3. Questions économiques et sociales :

« Peut-on se passer de l'action de l'Etat dans la régulation des acteurs économiques ? »

4. Droit et fonctionnement des associations :

« Mécénat, parrainage et sponsoring. »

5. Institutions politiques et administratives :

« Les domaines de la loi et du règlement sous la Vème République. »

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie